

20 novembre 2025

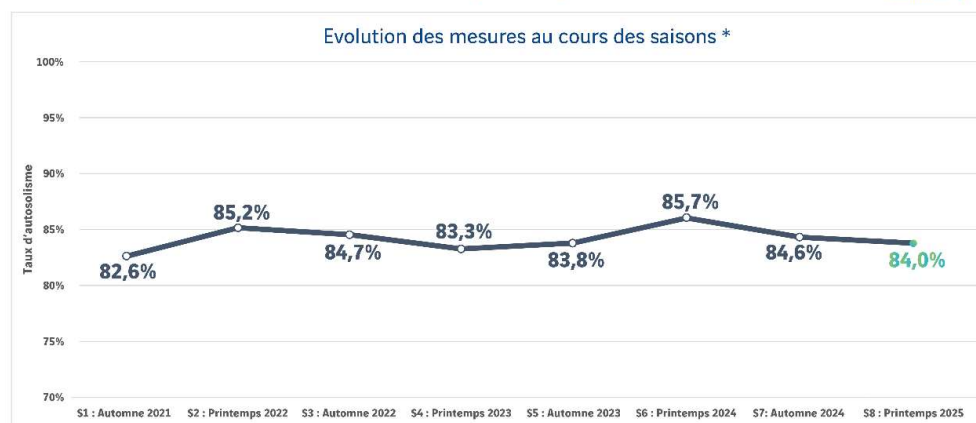
8^e édition du Baromètre de l'autosolisme

Le covoiturage progresse de 2,3% en un an ; mais 84% des conducteurs circulent encore seuls le matin aux heures de pointe

La légère progression du covoiturage constatée au printemps 2025 semble se poursuivre, selon le 8^e Baromètre de l'autosolisme¹ publié ce jour par VINCI Autoroutes. Si 84 % des conducteurs circulent toujours seuls dans leur voiture le matin aux heures de pointe, aux abords des 12 métropoles françaises observées, cette pratique recule de 2,3 % en un an, et de 0,6 % au cours du dernier semestre. Des résultats encourageants qui trouvent également un écho dans l'enquête de terrain menée au cours de la même période par VINCI Autoroutes auprès de 248 utilisateurs de 15 parkings de covoiturage situés sur son réseau : près de la moitié d'entre eux (44 %) pratiquent la mobilité partagée dans le cadre de leurs trajets domicile-travail, un taux qui a plus que doublé depuis la 1^{ère} édition de cette enquête, débutée en 2017 (il était alors de 21 %).

Malgré ces chiffres encourageants, le taux d'occupation des véhicules reste bien inférieur à l'objectif fixé dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (1,25 en moyenne aujourd'hui vs. un objectif de 1,75 en moyenne d'ici 2030). Par ailleurs, c'est aux cours des plages horaires les plus chargées que le covoiturage reste le moins pratiqué. Accroître le développement de celui-ci, en particulier aux heures de pointe, permettrait de diminuer de manière significative les émissions de gaz à effet de serre liées aux mobilités routières, tout en améliorant les conditions de circulation.

Baromètre de l'Autosolisme : saison 8 printemps 2025



* Réalisé sur 12 sites à proximité des métropoles d'Aix-en-Provence, Biarritz, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nantes (A11 et A83), Toulon, Toulouse (A63 et A64), Ile-de-France et Tours.

¹ Réalisé sur 14 sites à proximité des métropoles d'Aix-en-Provence, Biarritz, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nantes, Toulon, Toulouse, Tours et en Ile-de-France

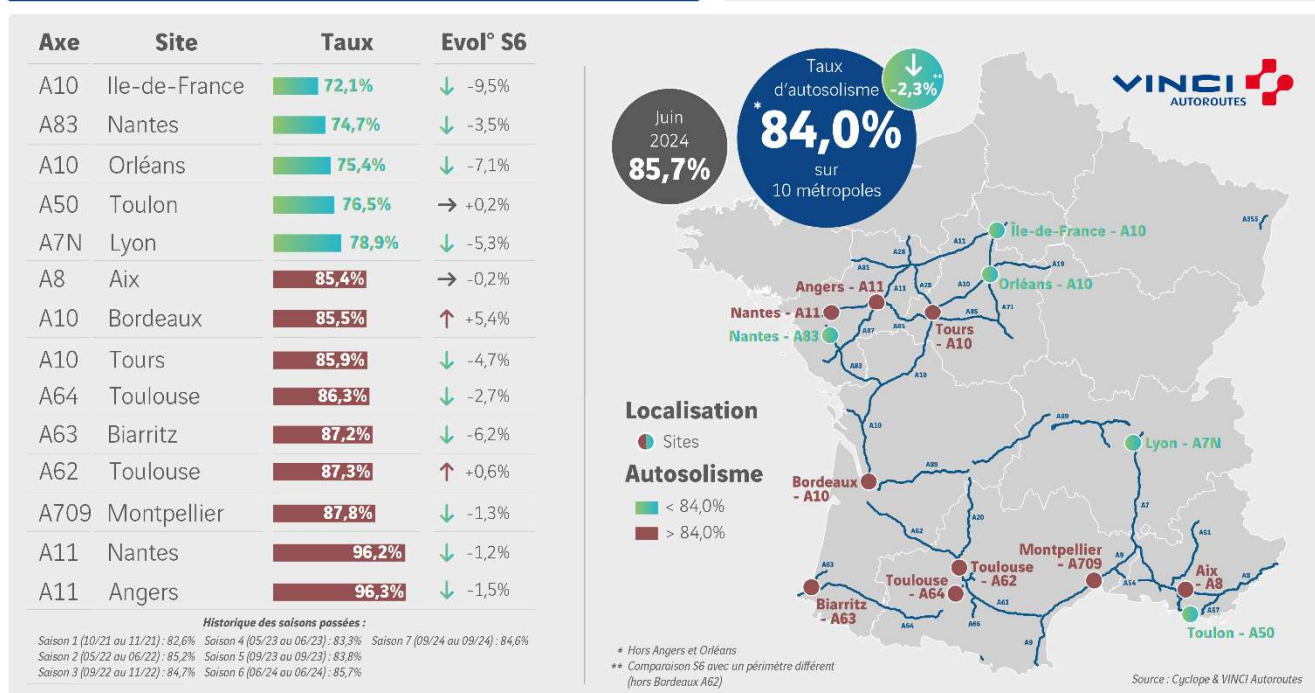
9 métropoles affichent une progression du covoiturage sur les trajets pendulaires

Le covoiturage consiste à circuler à deux personnes ou plus à bord d'un même véhicule². Lorsque le covoiturage augmente sur un tronçon, l'autosolisme, c'est-à-dire l'usage strictement individuel d'un véhicule, baisse mécaniquement. Parmi les 12 sites observés depuis 2021, **la pratique du covoiturage aux heures de pointe est en hausse dans 9 métropoles**, notamment à Lyon, Orléans, Biarritz, et en Ile-de-France. A l'inverse, Bordeaux (A10) voit son taux d'autosolisme augmenter de 5,4 % sur un an, après une embellie à l'automne 2024.

5 sites se démarquent, en se situant nettement en-dessous du taux moyen d'autosolisme constaté (84 %) : l'Ile-de-France (72,1 %), Nantes (sur A83 – 74,7 %), Orléans (75,4 %), Toulon (76,5 %) et Lyon (78,9 %). Mis à part Lyon, ces agglomérations sont d'ailleurs celles où l'on covoiture le plus depuis la création du Baromètre de l'autosolisme³.

Baromètre de l'Autosolisme

Saison 8 : printemps 2025



Une pratique du covoiturage plus faible aux heures les plus congestionnées

Les heures de pointe du matin, qui sont les plus congestionnées, restent celles où le covoiturage est le moins pratiqué. Lors des dernières mesures, effectuées par VINCI Autoroutes, il apparaît que **c'est à 8h du matin que la proportion de covoiturage est la plus faible (13,9 %)**. Elle augmente ensuite progressivement au cours de la matinée (23 % à 9h45), alors que les trajets domicile-travail sont progressivement remplacés par d'autres types de déplacements du quotidien.

Dans ces conditions, le taux d'occupation moyen des véhicules reste très bas, avec 1,25 occupant par véhicule. Pour atteindre l'objectif de 1,75 occupant par véhicule fixé par la Stratégie Nationale Bas Carbone d'ici 2030, **il faudrait que le nombre de covoitureurs quotidiens soit multiplié par 3**.

² Selon l'article L.3131-1 du code des transports

³ Depuis septembre 2023 pour Orléans, édition à partir de laquelle l'autosolisme est observé dans cette agglomération

Développer l'offre d'infrastructures et de services de covoiturage pour stimuler la demande

39 % des usagers des parkings de covoiturage du réseau VINCI Autoroutes ne covoituraient pas avant la création de l'un de ces équipements sur leur trajet. C'est l'un des principaux enseignements de l'étude de terrain conduite par VINCI Autoroutes⁴, en parallèle du Baromètre de l'autosolisme. **Pour 76 % d'entre eux, le covoiturage constitue d'ailleurs la seule alternative possible à l'autosolisme.**

Une fois essayé, le covoiturage s'intègre ensuite naturellement dans leurs déplacements du quotidien : **48% des pendulaires qui utilisent nos parkings se déplacent exclusivement en covoiturage lors de leurs trajets.**

Ils mettent en avant quatre motivations principales :

- **économiques** (pour 34 % des répondants), sachant que le covoiturage permet d'économiser 2 000 €/an en moyenne si on le pratique tous les jours pour aller au travail⁵ ;
- **pratiques et conviviales** (pour 28 %), les services de mise en relation et les équipements dédiés simplifiant ces trajets partagés ;
- **écologiques** (pour 26 %), puisque chaque trajet covoituré permet d'économiser en moyenne 6 kg de CO₂⁶ ;
- et enfin, parce qu'ils n'ont tout simplement pas d'autre solution pour se rendre au travail : pour 12 % des répondants le covoiturage est **incontournable**.

Cette étude de terrain souligne par ailleurs une évolution intéressante des motifs de déplacement. Les trajets domicile-travail, qui ne représentaient que 21 % des réponses en 2017, représentent aujourd'hui 44 % des trajets effectués. Si l'on ajoute les déplacements professionnels occasionnels, **70 % des répondants ont donc recours au covoiturage pour des trajets professionnels** – preuve que ces infrastructures constituent des solutions efficaces pour faire diminuer l'autosolisme.

66 parkings de covoiturage sur le réseau VINCI Autoroutes

Pour encourager le développement des mobilités partagées, VINCI Autoroutes propose aux usagers un réseau de parkings de covoiturage en partenariat avec les collectivités locales. Ces équipements situés à proximité des entrées d'autoroutes, aux abords des agglomérations, mettent à disposition des covoitureurs des places de parking gratuites et des points de rencontre facilitant les mises en relation.

Aujourd'hui, ce sont ainsi 66 infrastructures (parkings de covoiturage, parkings relais et parc multimodaux), disposant d'une capacité de 5 400 places qui sont utilisées au quotidien sur le réseau VINCI Autoroutes.

⁴ Enquête de terrain réalisée auprès de 248 utilisateurs sur 15 parkings de covoiturage du réseau VINCI Autoroutes, du 16 au 30 juin 2025

⁵ Sources : France Nation Verte – Plan National du covoiturage au quotidien, décembre 2022

⁶ Idem

Méthodologie du 8e Baromètre de l'autosolisme et de l'enquête covoiturage

Cette étude réalisée entre le 10 et le 30 juin 2025 porte sur 1,3 million de véhicules sur 14 sites, en partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté d'agglomération du Pays basque et Tours Métropole. Le trafic aux abords de 12 métropoles françaises a ainsi été mesuré : Aix-Marseille, Biarritz, Bordeaux, Ile-de-France, Lyon, Montpellier, Nantes, Toulon, Toulouse et Tours. Cette édition du Baromètre, comme la précédente, intègre également un site à Orléans et un site à Angers.

Ces résultats ont pu être obtenus grâce à la technologie innovante de Cyclope.ai. L'objectif de cette étude est de mesurer et d'analyser les habitudes des Français dans leurs déplacements du quotidien, afin de pouvoir encourager efficacement le développement des mobilités partagées telles que le covoiturage, en lien avec les collectivités territoriales. Pour ce faire, des caméras ont été installées sur des portiques afin de capturer, entre 7h et 10h du matin, des images du trafic sur des sections urbaines et périurbaines majeures du réseau VINCI Autoroutes, dans le respect de l'anonymat des conducteurs et de leurs passagers. Celles-ci ont ensuite été analysées par un logiciel d'intelligence artificielle développé par Cyclope.ai.

L'enquête covoiturage a été menée au cours de la même période, du 16 au 30 juin 2025 auprès de 248 utilisateurs d'un des quinze parkings de covoiturage présents sur le réseau VINCI Autoroutes.

VINCI Autoroutes reconduira régulièrement ces évaluations sur son réseau autoroutier. L'ambition est de poursuivre la mesure de l'évolution du taux d'autosolisme et des pratiques de covoiturage afin d'identifier les solutions à déployer pour encourager les mobilités partagées. Il s'agit notamment de s'intéresser aux heures de pointe, là où l'impact est le plus important pour l'indispensable décarbonation des trajets du quotidien, qu'ils soient de longue ou de courte distance.

Contacts presse :

Matthieu SENECOT, matthieu.senecot@væ-solis.com, 06 51 92 53 14

Estelle FERRON, estelle.ferron@vinci-autoroutes.com, 06 34 99 33 61

Carole MEZY, carole.mezy@vinci-autoroutes.com, 06 62 68 91 74

À propos de VINCI Autoroutes

VINCI Autoroutes finance, conçoit, construit et exploite des autoroutes en France. Ses équipes accompagnent chaque jour plus de 2,5 millions de clients - et jusqu'à 4 millions l'été - sur son réseau de 4 443 km, géré par les sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos. Ses 5 500 collaborateurs ont pour principale mission d'assurer en toutes circonstances la viabilité et l'entretien du réseau, la sécurité de ses utilisateurs et la continuité du service public autoroutier. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Face à l'urgence climatique, VINCI Autoroutes se mobilise pour transformer l'autoroute, indispensable à la desserte et à l'activité économique et sociale des territoires, en infrastructure bas carbone, conformément à la stratégie nationale de décarbonation des mobilités.

Chiffres clés : réseau de 4 443 km d'autoroutes – 181 aires de services – 266 aires de repos – 344 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7) et son application, le site VINCI Autoroutes, Facebook, X (ex-Twitter) @VINCIAutoroutes ou par téléphone au 3605 (service clients accessible 24h/7 - service gratuit + prix d'appel).